

Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

04 juillet 2011



De gauche à droite : monsieur Auguste Picollet, conseiller général; monsieur Georges Berard, président de l'association des Anciens Combattants; monsieur Alexis Bonnardel et monsieur le maire, Richard Broche lors de la traditionnelle cérémonie du 14 juillet devant le Monument aux morts de la commune.

Conseil municipal du 04 juillet 2011

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint, Mme Ginette CRETIER, conseillère municipale, MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Paul BROCHE, Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. André BROCHE, 4e adjoint (pouvoir M. David ALLEMOZ), M. Michel BORLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Jean-Marie GERMAIN), M. René ALLAMAND, conseiller municipal.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06 juin 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet du 29 août 2011 au 06 juillet 2012.

- autorisation au maire à passer une convention d'occupation privative du domaine public avec un prestataire d'activité de loisirs, Plagne Aventure.

Le conseil municipal donne son accord pour la modification de l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

1. CRÉATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE D'ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS POUR DIRIGER LE MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS »

Monsieur Nicolas Briançon Marjollet informe l'assemblée que l'agent titulaire qui occupait le poste de directrice a quitté ses fonctions. Il convient donc de la remplacer. Il propose ainsi la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet pour la direction du multi accueil « les p'tits bonnets » à Plagne Centre à compter du 5 juillet 2011.

Le conseil municipal approuve la création de ce poste d'éducatrice de jeunes enfants. (Votants : 18, pour : 18)

2. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'INFIRMIÈRE À TEMPS COMPLET

Monsieur Nicolas Briançon Marjollet rappelle que la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à quarante places, ce qui est le cas de la crèche « les p'tits bonnets », doit être confiée à une personne titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants sous réserve que le personnel de ces établissements comprenne dans son effectif une personne titulaire du diplôme d'état de puériculteur ou d'infirmier.

Il propose de renouveler un poste d'infirmière à l'année sur un temps complet, qui passerait de 32h à 35h par semaine, annualisé en fonction des périodes d'ouverture et de fermeture de la crèche. Elle serait également référente pour le périscolaire au niveau des écoles de la Plagne et de Macot. De plus, cette infirmière, va suivre une formation pour être Monitrice Secours du Travail ce qui lui permettra par la suite de former tous les agents qui en auraient besoin au sein de la commune.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du poste énuméré. (Votants : 18, pour : 18)

FINANCES

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX EN 2012

Monsieur Robert Astier rappelle au conseil municipal, que dans le cadre du programme de travaux prévus en 2012, des subventions sont susceptibles d'être accordées aux communes. Il indique que ces subventions concernent pour la commune de Macot la Plagne, les opérations suivantes :

- réfections des voiries (gravillonnage, reprises ponctuelles des enrobés) : 200 000 € HT
- aménagement du lac vert (bâche) : 140 000 € HT,
- réhabilitation de la cantine BOTTO : 500 000 € HT
- aménagement des abords de la crèche municipale : 25 000 € HT,
- étude de faisabilité pour la création d'un espace de valorisation des traditions et du patrimoine : 15 000 € HT,
- signalétique : 20 000 € HT,
- extension de la bibliothèque de 60 m² (site de Plagne Centre) : 30 000 € HT,
- extension du bureau d'accueil de la salle omnisport : 15 000 € HT,
- menuiseries de l'école de la Plagne : 25 000 € HT.

En conséquence, monsieur Robert Astier propose au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à déposer des dossiers de demande de subvention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter une demande de subvention la plus élevée possible, auprès des financeurs potentiels, pour le programme de travaux 2012.

(Votants : 18, pour : 18)

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Dans le cadre des travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur Robert Astier rappelle que les opérations de mise en conformité sont subventionnables.

Par conséquent il demande au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à demander une subvention dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à demander une subvention la plus élevée possible pour le projet des galeries de Plagne Centre auprès de tous les financeurs potentiels.

(Votants : 18, pour : 18)

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. CONVENTION AVEC LE DOCTEUR RODRIGUEZ POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Monsieur Nicolas Briançon Marjollet indique que la collectivité souhaite s'assurer, par voie conventionnelle du concours régulier d'un médecin référent spécialiste pour les services périscolaires et de restauration scolaire de Macot et de la Plagne. Il indique que le projet de convention est conclu pour une durée de 3 ans soit du 1er septembre 2011 au 31 août 2014. Le coût serait de 50 € par semestre et 50 € par intervention.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le docteur Rodriguez. (Votants : 18, pour : 18)

2. RÉGLEMENTS INTERIEURS DES PARKINGS COUVERTS SUR LA STATION

Monsieur Paul Broche, rappelle qu'il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur pour la gestion des parkings couverts du P0 de Bellecôte et du boulevard de Plagne Centre, pour la prochaine saison hivernale.

Cependant, après lecture de ces derniers, il souhaitait que quelques modifications soient effectuées par SAGS. Monsieur Paul Broche émet une remarque concernant le règlement du boulevard en particulier sur l'article 13, qui a été modifié et dans lequel a été ajoutée une notion sur «les usagers non titulaires de forfait désirant faire stationner leur véhicule» et l'article 14 sur les stationnements abusifs a été converti.

Ensuite, concernant le règlement du P0, les articles 13 et 15 doivent être complétés et/ou modifiés. Quant à la location des parkings, cela pourrait être à la journée, à la semaine et à l'année suivant ce que proposera la société SAGS.

Monsieur Paul Broche demande d'approuver ces règlements tels que présentés avec ces modifications.

Le conseil municipal approuve les règlements intérieurs des parkings couverts. (Votants : 18, pour : 18)

3. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA MAISON DES SPORTS

Monsieur Laurent Boch informe que les locaux situés au 1er étage du bâtiment de l'ancienne mairie sont libres de toute

occupation. Il propose de mettre ces locaux à disposition des associations et clubs qui en feront la demande tels que le club bob luge skeleton, le club eaux vives, le club veo 2000 et l'association sport cyclisme Macot. De plus, ce sera à titre gratuit et sans caution.

Monsieur Pierre Ougier mentionne que dans l'article 2 de la convention, il y a un panneau d'affichage avec une vitrine fermant à clé mise à disposition, et rappelle qu'à ce sujet un plan des rues devait être installé.

Monsieur le maire propose que les plans des rues soient affichés sous vitrine fermée et que si nécessaires sera installé une deuxième vitrine fermée pour l'affichage courant.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des locaux. (Votants : 18, pour : 18)

4. CONVENTION POUR LES LOCAUX DE LA BAGAGERIE DE PLAGNE BELLECÔTE ET DE LA SALLE HORS SAC DE PLAGNE CENTRE.

Monsieur le maire propose de mettre à disposition les locaux de la bagagerie et la salle hors sac pour l'accueil des enfants du club «loisirs et nature», géré par madame Agnès Gueninchault, pour la période du 4 juillet 2011 au 31 août 2011, avec une caution de 100 € soit 50 € par salle.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des locaux pour le club loisirs et nature.

(Votants : 18, pour : 18)

5. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR LE CENTRE ÉQUESTRE « L'ÉLEVAGE DE LA COMBE »

Monsieur le maire informe que la commune possède à Plagne Centre, un terrain de 3 000 m², ce dernier peut être mis à disposition pour l'implantation temporaire d'activités sportives et de loisirs. Il propose de le mettre à disposition du centre équestre « l'élevage de la combe », représenté par monsieur Yves Messiez, pour la période du 1er juillet au 1er septembre 2011. La redevance demandée sera de 250 € et la caution de 500 €.

Monsieur Bernard Aubonnet, précise que depuis 2 ans il y a eu des retours négatifs au niveau du point I. Par conséquent, il demande une vigilance particulière cette année.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec le centre équestre «l'élevage de la combe». (Votants : 18, pour : 18)

6. CONVENTION POUR LES LOCAUX DE PLAGNE CENTRE POUR LA GARDERIE MARIE-CHRISTINE

Monsieur Nicolas Briançon Marjollet rappelle que la convention de mise à disposition des locaux de la garderie de Plagne Centre arrive à échéance le 31 décembre 2011, et qu'il y a lieu d'établir une nouvelle convention. Par conséquent, il propose une convention avec la garderie Marie-Christine à compter du 1er janvier 2012, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur Bernard Aubonnet exprime le fait qu'il serait préférable de ne pas indexer la redevance. Monsieur Nicolas Briançon Marjollet propose qu'une redevance soit fixée à 1 900 € et non indexée.

Le conseil municipal approuve la convention pour cinq ans avec la dite garderie à compter du 1er janvier 2012. (Votants : 18, pour : 18)

7. COMPROMIS AVEC LA SOCIÉTÉ FRANALEX

Monsieur Joël Ougier Simonin informe que suite à des difficultés entre la commune de Macot La Plagne et la société Franalex, un projet de transaction va être établi concernant le parking couvert.

Monsieur le maire ajoute que le foncier sera régularisé également pour mettre en état le parking aval de 150 places.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la dite transaction avec la société Franalex. (Votants : 18, pour : 18)

8. AUTORISATION DE LA VENTE DU TÈNEMENT SIS AU LIEU-DIT «DOU DU PRAZ»

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle aux élus la vente du bien immobilier appartenant à la commune sis au lieu-dit «Dou du Praz», section N. 1552 d'une superficie globale de 10 000 m² SHON environ, aux sociétés Apodiss et HMC. Au prix de 300 € le m² de SHON construite pour la partie hébergement et 50 € le m² de SHON construite pour le surplus pour la partie service.

Il rappelle que la réalisation de l'opération induira, d'une part, la signature d'une convention d'aménagement touristique au sens des dispositions de l'article L. 342-1 du code du tourisme, et l'obtention du permis de construire par les sociétés Apodiss et HMC.

Le conseil municipal décide d'autoriser la vente du tènement aux sociétés citées ci-dessus. (votants : 18, pour : 18)

TRAVAUX - MARCHÉS

1. MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU POINT I DE PLAGNE VILLAGES

Monsieur Robert Astier, rappelle le projet de construction d'un bâtiment point d'information avec des sanitaires sur le site de Plagne Villages, et par conséquent, qu'il faut lancer un appel d'offres relatif aux travaux.

Le conseil municipal autorise le lancement d'une consultation par voie d'une procédure adaptée et autorise monsieur le maire à signer les marchés correspondants. (Votants : 18, pour : 18)

2. AVENANT N°1 AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARAVALANCHE DU MONT SAINT JACQUES

Monsieur Patrice Merel, rappelle qu'en 2010 suite à une avalanche sur la face nord-ouest du mont Saint Jacques, quatre ouvrages type métallique ont été détruits. Il explique qu'il était prévu au début de mettre des filets partout. Néanmoins, suite à des problèmes de forage il a été nécessaire de revenir au système des rateliers. A l'origine quatre rateliers devaient être changés mais un cinquième s'est rajouté à la liste. Résultat, il y a un surcoût entre le changement des rateliers, des filets, soit un surplus de 25 000 € HT par rapport au marché initial. Ainsi la sécurité sera améliorée.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1. (Votants : 18, pour : 18)

AJOUT DÉLIBÉRATION

CRÉATION D'UN EMPLOI ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ÈME} CLASSE

Monsieur Nicolas Briançon Marjollet propose la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, du 29 août 2011 au 6 juillet 2012, pour aider le temps du repas à la cantine de Macot et pour effectuer le ménage le soir.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ PLAGNE AVENTURE

Monsieur le maire, explique que la commune possède un terrain à Plagne Bellecôte pouvant être mis à disposition pour l'implantation temporaire d'activité. La société Plagne Aventure, dirigée par madame Carole Broche et monsieur Cyril Dercheu, souhaite installer sur ce dit terrain des jeux pour enfants (structures gonflables) et des activités équestres (balades à poneys et à cheval). Monsieur le maire propose que la convention soit fixée du 1 juillet 2011 au 31 août 2011, en contre partie d'une redevance de 250 € et d'une caution de 500 €.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec la société Plagne Aventure. (Votants : 18, pour : 18)

ACTIVITÉ ACCRO BUNGY

Monsieur le maire évoque l'activité accro bungee mise en place par monsieur Amigues sur Belle Plagne. Il propose comme pour les autres prestataires d'activités sportives de passer une convention du 1er juillet au 31 août 2011 en contrepartie d'une redevance de 250 € et d'une caution de 500 €.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la dite convention. (Votants : 18, pour : 18)

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 05 septembre 2011 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

DEVENIR DU FOYER LOGEMENT «LE GÉNÉPY» À BELLE PLAGNE

Monsieur Nicolas Briançon Marjollet évoque le logement du génepy. Il demande la position du conseil municipal «faut il résilier ou non le bail avec l'OPAC concernant le foyer du génepy ? Sachant qu'il est possible de ne le faire que tous les neuf ans». Il indique qu'il faut soit dénoncer ce bail et le laisser à l'OPAC ou renégocier le contrat avec eux avant le mois d'août 2011. Il rajoute qu'il pourrait être envisagé de vendre ce bâtiment aux commerçants de Belle Plagne pour qu'ils

puissent loger leurs propres employés, dans le même esprit que sur Plagne Bellecôte et Plagne Centre.

Cependant, monsieur Nicolas Briançon Marjollet explique que si la mairie résilie le contrat de ce bâtiment, l'OPAC risque de fermer ce logement.

Monsieur Bernard Aubonnet explique que ce bâtiment doit garder le même concept, c'est à dire être un logement pour saisonniers. Il affirme qu'il faut négocier avec l'OPAC.

Monsieur Paul Broche, informe que pour dénoncer un contrat il faut le faire un an auparavant.

Monsieur le maire, signale qu'il y a beaucoup de travaux à effectuer au sein du bâtiment du génepy. Il constate qu'il y a un désaccord sur le fonctionnement de cet immeuble entre l'OPAC et la collectivité. Tous les travaux sont à la charge de la commune, qui verse également une redevance pour la location. La commune a également déjà mis le terrain à disposition pour la construction. Et ce bâtiment est propriété uniquement de l'OPAC.

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle, que l'immeuble a été construit en 1989 sur un terrain que la commune de Macot a fourni. Il ajoute également que la SAP avait participé au financement de ce bâtiment.

De plus, il y a eu 5 126 000 euros de dépenses pour 4 071 000 € de recettes, soit un déficit de plus d'un million d'euros. Il mentionne que ce bâtiment appartient à l'OPAC, par conséquent que les moyens de pression de la mairie sont limités.

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'OPAC a obtenu des aides pour la construction du génepy et qu'ils sont tenus de garder cet immeuble en logement à vocation sociale. Enfin, il annonce que c'est le CCAS qui doit prendre la décision finale et donc se positionner sur la statut de ce logement. Le conseil municipal n'a qu'une voix consultative.

Le conseil municipal propose de dénoncer le bail du génepy. (Votants : 18, pour : 18)

VENTE D'UN GARAGE À LA DOLLINE

Monsieur Joël Ougier Simonin, propose la vente d'un garage à la Dolline, à madame Joëlle Boch. Ce garage de 14 m² serait vendu pour 8 000 €.

Monsieur Jean Luc Broche demande pourquoi la commune ne garde pas ce garage, pour le louer avec un des logements de la commune.

Monsieur Paul Broche attire l'attention sur le fait qu'il est plus logique de vendre le garage à quelqu'un qui habite à la Dolline depuis de nombreuses années et qui ne déménagera pas plutôt qu'à un locataire temporaire.

Le conseil municipal autorise la vente de ce dit garage. (Votants : 18, pour : 16, contre : 2 - madame Sylvie Maitre par pouvoir à monsieur le maire et monsieur Jean Luc Broche)

VALIDATION DU TRACÉ DE LA PISTE DE LUGE «COLORADO»

Monsieur Laurent Boch présente le nouveau projet de piste de luge, proposé par la SAP. Le tracé envisagé se situe au niveau de Plagne Centre et fonctionnerait avec le télésiège du Colorado, ce qui permet de limiter les problèmes de sécurité. Il ajoute qu'une visite sur site est programmée prochainement. Il précise que ce projet est en phase d'étude, mais il souhaite que le conseil municipal se positionne sur le principe de créer cette piste de luge.

Monsieur David Allemoz rappelle qu'il faut être attentif à la sécurité sur le tracé de la piste.

Monsieur Bernard Aubonnet, souhaite que la commune négocie avec la SAP pour que cette piste soit exploitée le soir dans le cadre des animations après ski.

Monsieur Laurent Boch ajoute que le prix du ticket pour la piste de luge au Arcs est de 12,00 € (remontées mécaniques incluses) avec plus de 350 passages par jour parfois. Il faut donc se positionner sur un prix attractif. Monsieur le maire, missionne monsieur Bernard Aubonnet pour prendre contact avec la SAP sur l'aspect financier de ce projet. (l'éclairage, prix du ticket, l'exploitation de nuit...).

Le conseil municipal valide le principe de création d'une piste de luge tel que proposé. (Votants : 18, pour : 18)

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le maire résume les sujets abordés lors du dernier conseil communautaire qui sont les suivants :

- modification des statuts pour l'intégration de la compétence SPANC. Une réunion à ce sujet a eu lieu le mardi 5 juillet 2011.
- modification des tarifs de l'école musicale soit une augmentation de 3 % sur l'ensemble des tarifs. On observe aussi une baisse des tarifs pour les familles défavorisées afin qu'ils accèdent à ces cours.
- l'acquisition d'un nouveau camion collecteur d'ordures ménagères pour l'hiver prochain avec les sociétés Vasseur et Mengon.

Monsieur le maire informe les élus, que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, des réflexions sont engagées au niveau de la communauté de commune du canton d'Aime. Il est notamment abordé la question de la représentation des communes au sein du conseil communautaire (actuellement 2 délégués par commune).

COMPTES RENDUS DU TRAVAIL DES COMMISSIONS

Monsieur Robert Astier rappelle que le Lac Vert connaît depuis plusieurs années des phénomènes d'assèchement fréquents en période estivale. Ces assèchements, sont probablement dus à l'existence d'une vidange naturelle en fond de lac. Malgré une première série de travaux

en 2006 destinés à améliorer l'étanchéité de ce lac, ces problèmes d'assèchement perdurent. Consciente des intérêts paysagers, écologiques ou même touristiques que le Lac Vert représente, la commune de Macot La Plagne souhaite réaliser de nouveaux travaux d'étanchéité afin d'assurer son maintien en eau de manière permanente. A terme, le projet prévoit un aménagement des abords du lac afin de contribuer à l'attractivité de ce site (sécurisation des abords du lac, installation de tables de pique nique et barbecue...). Monsieur Robert Astier explique que pour réaliser une étude pour les travaux d'étanchéité du lac vert il faut le vider à la semaine 27. Et il demande au conseil municipal de valider cette opération.

Monsieur Bernard Aubonnet, explique ces travaux permettront d'avoir un lac correct la saison prochaine mais qu'il faut faire attention à bien signaler qu'il y a des travaux en cours par le biais de panneaux à proximité du lac.

Monsieur Robert Astier ajoute que le vidange du lac vert permettrait d'installer des capteurs pour observer l'évolution des mouvements de terrain. La société MDP sera chargée de vider le lac vert.

Il demande l'accord du conseil municipal pour vider le lac.

Le conseil est d'accord pour que la vidange du lac vert soit réalisée cet été.

DIVERS

> Concernant le front de neige de Belle Plagne, monsieur le maire informe que les travaux ont été réceptionnés.

Un avenant supplémentaire a été passé soit un positif de 45 830 € HT et un négatif de 15 635 € HT ce qui fait un avenant positif de 38 845 € HT. Suite à la réception des travaux et au DGD qui est entrain de s'établir, certains travaux n'ont pas été effectués ce qui impliquerait de passer le marché de 257 946 € HT à celui de 250 953 € HT. Par conséquent, on serait en dessous du marché initial. Et la SAP doit participer à la hauteur de 10 000 € HT supplémentaires.

> Monsieur le maire, informe que le responsable du projet MMV demande une autorisation pour installer deux panneaux concernant la vente du programme le centaure à Belle Plagne. Un serait affiché à la Roche et l'autre au niveau du talus SNCF aux Provagnes.

Le montant serait de 300 € TTC par panneau par an jusqu'à la fin de la commercialisation.

Le conseil municipal approuve la demande d'installation des panneaux.

> Monsieur Joël Ougier Simonin explique que la mairie a reçu un courrier de la SAP qui dénonce la location du local des marmottes à Plagne 1800, où étaient installées les caisses de remontées mécaniques. Il rappelle que ce sujet a déjà été débattu précédemment et qu'un accord avait été convenu : les caisses devaient ouvrir, le samedi et dimanche. Le bail de ce local arrive à échéance et par conséquent la SAP le dénonce. Il regrette cette situation qui va pénaliser la clientèle hivernale et rappelle qu'à l'origine la SAP était demandeuse pour ce local.

> Monsieur le maire remercie les services techniques pour leur travail concernant le déménagement de l'école de la Plagne.

POLLUTION

Madame Ginette Cretier interpelle les membres du conseil sur les inquiétudes de citoyens de la commune sur des risques de pollution de l'usine d'incinération de Valezan. Elle souhaite que monsieur le maire rende réponse sur les analyses effectuées sur ce site. Ensuite, elle demande si le deuxième four de l'usine fonctionne et si l'usine va prendre les déchets du canton d'Albertville car les gens s'inquiètent sur la dioxine. Elle signale à monsieur le maire le passage d'un nuage blanc inhabituel et d'aspect suspect qui est apparu dans les environs de l'usine et accompagné de mauvaises odeurs, ce qui a alerté les citoyens de la commune et demande à ce dernier s'il a plus d'information à ce sujet.

Monsieur le maire explique que, le SMITOM de Tarentaise réalise un suivi environnemental de ses deux UIOMs Valezan et les Brévières depuis 2006, en complément des mesures réalisées au niveau de la cheminée, et selon les obligations réglementaires (arrêté du

20 septembre 2002). Il s'agit de rechercher dans l'environnement des polluants susceptibles d'être émis par les usines (12 métaux lourds et dioxines/furannes).

Une étude de dispersion a tout d'abord été réalisée en 2006 afin de déterminer les zones de retombées maximales. D'après ces résultats, 6 à 7 points de mesure ont été définis pour chacun des sites et des prélèvements d'échantillons de sol, de végétaux (herbe et salade), de lichens et de lait de vache sont réalisés annuellement.

En 2009, autour de l'UIOM de Valezan, la plupart des échantillons prélevés n'a pas révélé de teneurs supérieures aux valeurs de référence.

Aucun phénomène de dépôt n'a été mis en évidence autour de l'UIOM de Valezan.

Il n'y a pas d'évolution remarquable des concentrations des différents polluants dans l'environnement par rapport aux campagnes précédentes.

Seul le collecteur de précipitation situé au niveau de la base de loisirs a révélé des concentrations de certains métaux lourds plus élevées que sur les autres points de mesure et une valeur en arsenic dépassant légèrement la valeur de référence.

Ceci peut s'expliquer par les émissions de poussières liées au parking en terre battue situé à proximité du point de mesure. Les autres matrices (végétaux, sol, lichens) ne présentent aucun dépassement sur ce point de mesure.

Les teneurs de certains métaux lourds (arsenic, chrome, cuivre, zinc et manganèse) mesurées dans la salade prélevée dans un potager de Sangot peuvent être susceptibles de retenir l'attention. En effet, ces teneurs dépassent les valeurs de référence données par l'ADEME. Toutefois ces valeurs ne sont pas des valeurs réglementaires (les deux seuls paramètres réglementés sont le cadmium et le plomb et les valeurs limites sont respectées pour ces deux composés), et la salade prélevée n'a pas été lavée alors que les valeurs réglementaires ont été fixées pour des salades lavées. Les valeurs observées d'une année sur l'autre varient de 0,20 à 0,52 pg OMS-TEQ/g de poids sec. Exprimées en poids frais, ces teneurs seraient susceptibles de varier entre 0,02 et 0,05 pg OMS-TEQ/g, cependant ces valeurs sont très en deçà du seuil sanitaire applicable égale à 0,40 pg OMS-TEQ/g. Les autres matrices (sol, lichens, collecteurs) ne présentent aucun dépassement sur ce point de mesure.

Les teneurs en dioxines sur le site de Valezan, en 2006 étaient de 0,0123 mg/Nm³, en 2007 de 0,0109 mg/Nm³, en 2008 de 0,0014 mg/Nm³ et en 2009 de 0,0046 mg/Nm³ alors que la norme est de 0,1 mg/Nm³.

Le SMITOM de Tarentaise en collaboration avec l'exploitant de l'UIOM, a engagé activement des recherches pour connaître les raisons de la présence de ces composés dans l'environnement et des améliorations du traitement ont d'ores et déjà été réalisées. Le préfet a demandé par arrêté du 8 juin 2010 qu'une étude soit réalisée dans les six mois pour quantifier l'ensemble des émissions atmosphériques de l'usine et proposer des dispositions pour limiter ces émissions.

Monsieur le maire répond que l'usine avait été conçue pour recevoir deux fours, seul un avait été construit. Actuellement il y a toujours un seul four en activité qui a une capacité de 18 000 tonnes par an et qu'il n'est pas prévu de construire une deuxième four à Valezan. Concernant le fonctionnement de l'usine beaucoup d'amélioration ont été apporté afin de réduire les arrêts et redémarrages, explique monsieur Paul Broche membre de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance).

Ensuite, monsieur le maire rappelle que ce n'est pas les déchets du canton d'Albertville qui créent des dioxines. Car ces dernières sont des polluants générés par une mauvaise combustion de certains déchets. Et pour répondre à la question de madame Ginette Cretier, il n'a jamais été envisagé de traiter les déchets d'Albertville. Pour les analyses des polluants monsieur le maire rappelle, que les exploitants n'ont pas leur propre bureau pour effectuer des analyses certifiées, ce sont des bureaux indépendants recommandés par le ministère qui les réalisent.

Enfin pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet du SMITOM : www.smitomtarentaise.fr Si sur internet vous ne trouvez pas assez d'informations, les rapports d'exploitations sont disponibles à la communauté de communes et à la mairie de Macot la Plagne. Monsieur le maire espère avoir répondu aux questions.

LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Tout d'abord, concernant les travaux à l'école de la Plagne, monsieur Robert Astier, explique que dans les salles de classes se trouvent des piliers qui doivent être enlevés et pour cela il faut donner l'accord aux architectes pour effectuer ces dits travaux. Ces derniers interviennent dans le cadre de la rénovation des galeries. Il faut également par la même occasion changer les fenêtres. Un avenant va donc être réalisé pour ces ouvrages supplémentaires.

Le conseil municipal approuve la demande d'engagement de ces travaux.
(Votants : 18, pour :18)

GÉNÉPY

Monsieur Bernard Aubonnet rappelle que la salle située au rez-de-chaussez du génépy pourrait être utilisée en tant que salle professionnelle pour un médecin ou un kinésithérapeute. Et qu'il faudrait ainsi négocier avec l'OPAC.

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/04	Souscription d'une assurance dommages ouvrage concernant la rénovation des galeries	VERSPIEREN / GAN	41 441,40 €	45 199,36 €
MAPA 11/17	Acquisition d'un véhicule de 3,5T, châssis cabine, avec bras en pirole	GARAGE VASSEUR	40 000,00 €	47 840,00 €



INFORMATION : PLAN CANICULE ÉTÉ 2011 **LOI DU 30 JUIN 2004**

Dans le cadre du plan national canicule 2011, le niveau de «veille saisonnière» est activé du 1er juin au 31 août 2011 avec en particulier la mise en service de la **plateforme téléphonique «canicule info service» au 0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) accessible du lundi au samedi de 8h à 20h.

Pour prévenir les risques de canicule, les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes vulnérables ou handicapées isolées et résidant à l'année ou de façon passagère dans la commune, sont invitées à se faire inscrire en mairie sur le registre spécifiquement ouvert à cet effet.

Vous pouvez le faire spontanément chaque année en mairie à partir du mois de juin.

Les informations qui figurent sur le registre sont strictement confidentielles.

*A noter que les numéros d'urgence à connaître sont les suivants :
le 15 (SAMU), le 18 (Pompiers), le 112 (Numéro d'urgence unique européen).*

Pot de départ - M André Broche

A l'initiative de monsieur Bernard Aubonnet, vice président de l'association bob luge, de monsieur Richard Broche, président de la SIGP et monsieur Auguste Picollet, conseiller général de la Savoie et ancien président de l'association bob luge, un pot de départ en retraite a été organisé pour monsieur André Broche. Ce fut l'occasion de retracer son parcours.

Monsieur André Broche est un membre de la famille Broche «pantillions».

Il a tout d'abord suivi une formation en charpente à Conflans. Par la suite, il a exercé en tant que pisteur au service des pistes de la Plagne, en saison d'hiver et comme charpentier l'intersaison.

Voici en quelques dates son parcours professionnel :

1971/1981 : Moniteur de ski à la Plagne et en Australie,

1981/1989 : Directeur ESF Belle Plagne,

1989/1992 : COJO directeur des sports BOB LUGE,

1992/1998 : Directeur adjoint de la piste de bob de la Plagne,

1998/2011 : Directeur de la piste de bob de la Plagne.

Enfin, une petite anecdote sur la personnalité de monsieur André Broche, en 1992, lors des jeux olympiques à la Plagne. Paul Nord habitant Macot et Paul Sud habitant la Cote d'Aime, respective-

ment Paul Paviet Salomon et Paul Sorrel avaient surnommé monsieur André Broche, «ZEBULON», par rapport à son énergie et son dynamisme mais surtout, à cause des trois antennes qui équipaient deux énormes radios Motorola et un téléphone satellite dont ils ne se séparaient jamais.

Monsieur André Broche est certes en retraite au niveau de la piste de bobsleigh mais, il vient d'être nommé président du CBLS, avec l'ambition notamment de redynamiser les activités sportives auprès des jeunes.



Inauguration Place de la Mine Plagne 1800

Mercredi 20 juillet 2011 a eu lieu la cérémonie d'inauguration de la «place de la Mine», située sur le carreau de l'ancienne mine de plomb argentifère. Richard Broche, maire de Macot la Plagne, Paul Broche, conseiller municipal et Olivier Bonin, président de l'association des commerçants de Plagne 1800 étaient fiers de présenter le gigantesque panneau qui rend hommage au travail des mineurs.



Bibliothèque Macot la Plagne Catalogue en ligne

L'adresse internet pour accéder au catalogue en ligne de la bibliothèque est la suivante : www.biblio-macotlapagne.fr

Ensuite, pour aller sur votre compte il faut effectuer les manipulations suivantes :

- 1/ Nom d'utilisateur (*votre nom de famille obligatoirement en majuscule*) : DURAND
- 2/ Mot de passe (*votre année de naissance*) : 1975
- 3/ Sélectionner mon compte

Si il y a plusieurs membres dans la famille avec le même nom, un nouveau nom est automatiquement attribué.

Exemple : DURANT-1, DURANT-2,...

Lorsque l'internaute se rend sur la page web du site de la bibliothèque en tant que membre non connecté il peut faire uniquement des recherches et visualiser les nouveautés dans le catalogue. Cependant, si l'internaute est connecté sur son compte, alors il a accès à l'ensemble des informations disponible sur le site.

Paella Géante aux écoles de Macot La Plagne

Pour terminer en beauté l'année scolaire, les enfants des écoles de Macot et de la Plagne ont eu le plaisir de déguster une délicieuse paëlla géante, préparée avec soin par les cuisiniers du restaurant scolaire Patrick FUMEY et Annick KUGGENER. Ce moment convivial s'est déroulé pour certains à l'extérieur dans la cour, histoire de rendre ce moment encore plus agréable...

Toutes les personnes ayant participé à la prise en charge scolaire et périscolaire des enfants au long de l'année étaient conviées à ce repas : les enseignants, les animatrices du périscolaire, les ATSEM, l'assistante de vie scolaire, le personnel technique et administratif ainsi que, Monsieur le Maire, Mesdames Sylvie MAITRE, adjointe au maire et Géraldine FAVRE, directrice adjointe des services.

Grâce aux cuisiniers, et tout au long de l'année scolaire, les enfants ont pu développer leur sens du goût et éduquer leurs papilles à des saveurs variées, lors de la semaine du goût ou de repas à thème.

Certains écoliers en ont profité pour remercier Patrick FUMEY et Annick KUGGENER en interprétant une version très personnelle d'« étoile des neiges » !

Ce repas espagnol est une parfaite conclusion pour célébrer la fin de l'année scolaire et annoncer le début des grandes vacances d'été.



Manifestations

COMMÉMORATION DU PARACHUTAGE MONUMENT AUX MORTS - PLAGNE CENTRE 15 Août 2011

10h30 - Messe

11h15 - Commémoration du parachutage

FÊTE DU 15 AOÛT JOURNÉE WESTERN - FEU D'ARTIFICE

PLAGNE CENTRE

Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

URBAN PLAGNE - PLAGNE BELLECÔTE DU 17 AU 19 AOÛT 2011

Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

2ÈME MÉMORIAL GEORGES CRETIER CONCOURS DE PETANQUE DIMANCHE 04 SEPTEMBRE 2011

Organisé par le comité des fêtes de Macot.

Cette année sont associé à cette journée Laurent et Yves BRYKAJLO.

Rendez-vous à partir de 9h30 au terrain de volley.

Inscriptions avant le vendredi 2 septembre 2011 au bar «chez Gilbert» pour le barbecue.

TOURNOI DE FOOTBALL DE LA MUNICIPALITE DE MACOT LA PLAGNE 10 septembre 2011

Tournoi de football réunissant une dizaine d'équipes de benjamins (12-13 ans).

Renseignements FC Haute Tarentaise :

04.79.55.55.36 (Aime) ou 04.79.07.09.78 (Bourg Saint Maurice)

Informations

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA CHASSE DU SANGLIER EN RÉSERVE DE CHASSE ET FAUNE SAUVAGE SAISON 2011-2012

Pratique de la chasse du sanglier les jours suivants :

1er jour : 15 août 2011

2ème jour : 25 Septembre 2011

3ème jour : 23 octobre 2011

4ème jour : 20 novembre 2011

5ème jour : 18 décembre 2011.

Renseignements sur le site de la mairie Macot La Plagne : www.mairie-macotlaplagne.fr
(rubrique accueil/informations)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE DE LA CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE DURANT LA SAISON 2011-2012

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Savoie :

du 11 septembre 2011 à 7h00 au 15 janvier 2012 au soir.

CONSEILS DE PRUDENCE SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES

ERDF (Électricité Réseau Distribution France) et RTE (Réseau de Transport Électrique) informent et sensibilisent la population sur les risques et les conseils de prudence à proximité des lignes électriques.

Leur message : «Sous les lignes, prudence : restons à distance»

Leurs conseils :

- éviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche,
- ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne,
- manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes,
- ne pas manoeuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur.

Pour plus d'informations : www.sousleslignes-prudence.com

Horaires

SALLE OMNISPORTS (« PIERRE LEROUX ») PLAGNE CENTRE

Horaires d'ouverture au public - saison estivale

Lundi au vendredi : **10h à 12h et 15h à 19h**

Ouverture à 9h et 14h en cas de mauvais temps ainsi que le dimanche de 14h à 18h.

Permanence Mairie

Mardi : **9h-12h**

BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

LUNDI 4 JUILLET AU VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2011 :

Lundi, mardi et jeudi : **15 - 18h30** - Vendredi : **10h à 13h30**

CRÈCHE LES P'TITS BONNETS PLAGNE CENTRE

LUNDI 4 JUILLET AU VENDREDI 26 AOÛT 2011

lundi au vendredi : 8h30 à 17h30

Fermeture du 29 août au 30 septembre 2011

Fermeture pendant les vacances de Toussaint :
du 22 octobre au 3 novembre 2011

DU VENDREDI 4 OCTOBRE AU DÉBUT DE LA SAISON D'HIVER :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h

HIVER 2011-2012 : 7jrs/7 de 8h30 à 18h30.